



Règlement Intérieur du Championnat Scolaire 2025-26 de l'Hérault

Montpellier

Les Championnats Scolaires Départementaux, qualificatifs pour le Championnat Académique, sont organisés, chaque saison sportive, sous l'égide du Comité de l'Hérault.

Article 1 : Organisation

Le club d'échecs de Montpellier organise le **samedi 17 janvier 2026**, à l'Ecole Les Jonquilles, 255 Rue de la Croix de Figuerolles, le Championnat Départemental Scolaire des écoles de l'Hérault

Article 2 : Déroulement

Le championnat est réservé aux écoliers scolarisés dans les écoles de l'Hérault, soit les élèves du CP au CM2. Il se déroulera sous la forme d'un championnat individuel.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs, **une licence (A ou B) est donc obligatoire.**

Les inscriptions (gratuites) se feront jusqu'à la date du 14 janvier 2026 via le lien : https://chessevent.echecs-bretagne.fr/public/inscrForm1.php?event=OCC_34_CHPECO2025, ou auprès de Fabrice Tur en cas de difficulté (fabrice.tur@gmail.com).

Aucune inscription après le 14 janvier n'est possible.

Tout joueur, même inscrit, qui ne serait pas licencié le 16 janvier sera automatiquement exclu du tournoi.

Article 3 : Règles du jeu

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE) en 6 rondes.

Le programme Sharly Chess sera utilisé pour les appariements, ou à défaut le logiciel Papi.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Une ronde est déclarée terminée lorsque les appariements de la ronde suivante sont publiés.

Les règles appliquées sont celles de la FIDE en vigueur au 1/01/2024, et plus particulièrement l'annexe A pour les parties rapides. L'article A5 de l'annexe A est appliqué pour l'ensemble de cette compétition.

Conformément à l'article 2.2.2 du règlement « R03 Compétitions Homologuées » concernant le nombre de coups illégaux, la partie sera perdue après le 3e coup illégal achevé. **Le nombre de coups illégaux autorisés est donc de 2.**

Le règlement [J03-2025-26 Championnat de France scolaire](#) de la Fédération Française des Échecs est la référence avec sa déclinaison le [Règlement Scolaire Ligue Occitanie](#).

Article 4 : Cadence et forfait

Le tournoi se jouera en 6 rondes à la cadence Fischer de **12mn+3s/cp**.

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier plus de 5 minutes après le lancement de la ronde est considéré comme forfait. Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre est déclaré abandonner le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 5 : Horaires de jeu

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs ayant pointé avant 10h30.

Tout joueur arrivant après la fin du pointage mais avant le début de la première ronde sera apparié à la 2ème ronde avec 0 point.

Tout joueur arrivant après le début de la première ronde ne pourra pas participer au tournoi.

Samedi 17 janvier 2026 :

Pointage : 9h45 - 10h30

Ronde 1: 11h

Ronde 2 : 11h50

Ronde 3: 13h30

Ronde 4: 14h20

Ronde 5: 15h10

Ronde 6: 16h30

REMISE DES PRIX VERS 17h30

Article 6 : Classement

Lors de la remise des prix, des trophées seront remis aux 3 premiers, à titre individuel et collectif.

Le classement individuel s'effectue en fonction du nombre de points de partie (gain : 1 point, partie nulle : 0,5 point, défaite : 0 point).

Le départage entre les ex-æquo est obtenu, dans l'ordre, par le Buchholz tronqué, le Buchholz, puis par le cumulatif.

Le classement par établissement est établi au nombre de points en faisant la somme des points des 8 meilleurs de chaque établissement (dont au moins 2 garçons ou 2 filles).

Les ex æquo sont départagés de la façon suivante :

- Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes.
- Pour tous les établissements qui ont moins de 8 participants ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes
- En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1° buchholz tronqué, 2° buchholz, 3° cumulatif)

- En cas de nouvelle égalité, l'équipe avec la moyenne des âges la plus basse sera mieux classée.

Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

Le titre de Champion de l'Hérault des Ecoles sera attribué en faisant la somme des 8 meilleurs joueurs (dont au moins 2 filles et 2 garçons) de chaque établissement.

Article 7 : Les qualifications pour le championnat d'Académie

Le Championnat Académique est un tournoi entre établissements scolaires représentés par une et une seule équipe mixte de 8 joueurs (possibilité d'avoir 2 remplaçants).

Sont qualifiés pour le Championnat Académique les établissements scolaires qui ont participé au Championnat départemental individuel (un pour les écoles et un autre pour les collèges) avec le nombre minimal de joueurs et joueuses (pour rappel 8 joueurs et joueuses, dont au moins 2 filles et 2 garçons), nommé **établissement complet**, et qui ont atteint les places qualificatives.

Les places qualificatives sont au nombre de : nombre d'**établissements complets** divisé par deux, arrondi à l'entier supérieur, avec au minimum les 3 premières places qualificatives, soit :

- 1 établissement complet : 1 place
- 2 établissements complets : 2 places
- 3 à 6 établissements complets : 3 places
- 7 à 8 établissements complets : 4 places
- 9 à 10 établissements complets : 5 places
- etc.

Article 8 : L'aire de jeu

- L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels (organisateur, Président du CDJE, Président de la ligue, Directeur des Jeunes, Directeur des scolaires).
- Les joueurs ayant terminé leurs parties seront considérés comme des spectateurs, et devront quitter l'aire de jeu.
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints. Toute sonnerie entraîne la perte de la partie
- Tout joueur se doit d'avoir une attitude convenable
- Les analyses et les Blitz sont interdits dans l'aire de jeu
- Éviter toute discussion pouvant prêter à confusion
- Respecter son adversaire
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement ou une sanction.
-

Article 9 : Corps Arbitral

Arbitre Principal : Arnaud Coquelle, Arbitre Open 2

Arbitres adjoints : à déterminer

Article 10 : Droit à l'image et acceptation du règlement

Par son inscription à la compétition, le joueur adulte ou les parents de joueur mineur donnent

autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet du CDJE de l'Hérault ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement et la charte du joueur d'Échecs.

L'arbitre principal et organisateur

Arnaud COQUELLE, Arbitre Open 2, président de l'Echecs Club Montpellier.